



**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU
09 DECEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal des 03 OCTOBRE 2024.

PREND ACTE de la Décision N° 2024 D2 concernant la signature d'une convention de prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage entre la Commune d'Ormoix et la SORGEM

AUTORISE à l'unanimité, M le Maire à signer la convention avec le représentant de l'ETAT pour la télétransmission électronique des actes

AUTORISE à l'unanimité, M le Maire à signer le contrat avec la société OMNIKLES dans le cadre de la transmission des actes en préfecture

ACCEPTE à l'unanimité, de liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes pour l'exercice 2024 :

Chapitre 20	12 000€
Chapitre 21	341 184.39€

AUTORISE à l'unanimité, M le Maire à signer la convention 2026 constitutive au groupement de commande propose par le SMOYS pour l'achat d'énergie, et tous documents afférents.

SOLLICITE à l'unanimité Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention conformément au règlement des contrats d'aménagement régional dans le cadre de création d'un Centre Technique Municipal au sein de la ZAC La Plaine Saint Jacques

SOLLICITE à l'unanimité au titre de la réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants, une Dotation de Soutien à l'Investissement Local dans le cadre de création d'un Centre Technique Municipal au sein de la ZAC La Plaine Saint Jacques

APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu annuel 2023 relatif à l'opération « Concession de la ZAC de la Plaine Saint Jacques » élaboré par la SORGEM

AUTORISE à l'unanimité le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG pour le suivi de la mise en place du règlement n°2016/679 dit règlement général sur la protection des données (RGPD)

DECIDE à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs afin qu'ils correspondent aux évolutions de carrière des agents, aux mouvements et aux besoins de recrutements.

APPROUVE à l'unanimité le tableau d'avancement pour permettre des avancements dans la carrière des agents

MODIFIE à l'unanimité les modalités du versement de la part variable du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) en effectuant le versement en une seule fois de la part variable et en la prévoyant au cours du 1^{er} semestre à partir du 1^{er} janvier 2025

MODIFIE à l'unanimité le secteur scolaire du groupe scolaire Saint Jacques en rajoutant les rues suivantes : Rue de la Faneuse, Rue de la Grelottière, Rue de la Baratte

APPROUVE à l'unanimité l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, à partir de la rentrée de septembre 2024 ; et ce, pour les trois prochaines années.

MODIFIE à l'unanimité les horaires d'entrée et de sortie des élèves de l'école Louis PASTEUR comme suit : le matin 8h30 à 11h30 et l'après-midi 13h30 16h30.

APPROUVE à l'unanimité l'accord de principe portant sur un bail emphytéotique dénommé bail emphytéotique administratif ;

ADOpte à l'unanimité l'avenant n°4 au traité de concession de la ZAC de la Plaine Saint Jacques avec la SORGEM.

ADOpte à l'unanimité l'avenant n°1 à la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de compensation d'une zone humide.


ACCEPTTE à l'unanimité de renoncer à la rétrocession la venelle cadastrée ZA 1471 par la SCCV VILLAPIANA à la commune d'ORMOY.

ACCORDE à l'unanimité la garantie d'emprunt de Pierre et Lumière à hauteur de 100% du remboursement, pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la société Pierres et Lumières dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité

Vu pour être affiché le 10 décembre 2024 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Ormoy, le 10 décembre 2024.

Le Maire,

A blue ink signature of Jacques Gombault, written over a circular official stamp of the Mairie d'Ormoy.

Jacques GOMBAULT